



\*\*\*\*\*  
**OBJET DECISION D'APPROBATION DU RESULTAT DE  
L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE REDRESSEMENT,  
L'ELARGISSEMENT ET LA FIXATION DE LA LARGEUR SUR  
TOUTE LA LONGUEUR DU CHEMIN DES SAVUS (VC N° 7)**  
\*\*\*\*\*

Réf.2011-54- feuillet 1/2

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2011**

**A 20H00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LABAZ Eric :

**Présents** : Ginette VI VI ANT, Milène BOURNAY, Bénédicte VI VI ANT, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, Luc ROSSET, Christophe GUI TTON, François FOSSOUX

**Secrétaire de séance** : Christophe GUI TTON

*Nombre de conseillers en exercice* : 9

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 9

**Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal** la nécessité d'élargir et de redresser la voie communale n° 7 dite Chemin des Savus. Il précise qu'une enquête publique pour élargissement et redressement de voirie s'est déroulée du 7 octobre 2011 au 21 octobre 2011.

Il fait lecture du rapport et des conclusions favorables du commissaire enquêteur.

Il propose que le Conseil municipal décide du redressement et de l'élargissement de la voie communale n° 7 et du transfert, au profit de la commune, de la propriété des parcelles ou parties de parcelles non bâties situées à l'intérieur des limites fixées par le parcellaire ci-annexé.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Vu** les articles L 141-6 et R 141-11 du Code de la Voirie Routière relatif à l'emprise du domaine public routier communal ;

**Vu** l'article L 1311-13 et L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la Délibération 2011-35 du 25 juillet 2011 autorisant le Maire à procéder à une enquête publique en vue de l'élargissement et du redressement de la voie communale n°7 ;

**Vu** l'arrêté 2011-36 d'ouverture d'enquête publique en date du 19 septembre 2011 ;

**Vu** le rapport du Commissaire Enquêteur ;

**Vu** le plan parcellaire ci-annexé.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Considérant** que des travaux de redressement et d'élargissement de la voie communale n°7 sont à entreprendre de manière à sécuriser leur utilisation.

Le commissaire enquêteur a, en date du 10 novembre 2011, rendu ses conclusions. Celui-ci émet un avis favorable au redressement et à l'élargissement de ladite voie communale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide** le redressement et l'élargissement de la voie communale n°7.

**Décide** du transfert, au profit de la commune, de la propriété des parcelles ou parties de parcelles non bâties situées à l'intérieur des limites fixées par le plan parcellaire ci-annexé.

**Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour recevoir et authentifier l'acte de transfert de propriétés desdites parcelles.



\*\*\*\*\*

**OBJET DECISION D'APPROBATION DU RESULTAT DE  
L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE REDRESSEMENT,  
L'ELARGISSEMENT ET LA FIXATION DE LA LARGEUR SUR  
TOUTE LA LONGUEUR DU CHEMIN DES SAVUS (VC N° 7)**

\*\*\*\*\*

Réf.2011-54 - feuillet 2/2

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2011  
A 20H00**

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>BON POUR POUVOIR</b>
VIVIANT Ginette		
BOURNAY Milène		
VIVIANT Bénédicte		
LABAZ Eric		
BOCQUET Jean-François		
VORMS Olivier		
ROSSET Luc		
GUITTON Christophe		
FOSSOUX François		

Date de convocation : 21/11/2011

Fait et délibéré les jours, mois  
Et an que dessus,  
Pour extrait conforme  
A Nonglard, le 28 novembre 2011

Le Maire,  
LABAZ Eric

**Acte télétransmis en Préfecture le : 29 novembre 2011**